

WEBMAIL MEMENTO

Webmail est un service mis à disposition des personnels de l'Education Nationale.
Ce service fonctionne à partir de tout poste ayant accès à internet.

WEBMAIL

Le webmail est un service qui permet de recevoir et d'émettre des mails à partir de l'adresse académique.
Le service est accessible directement à partir de l'adresse :

<http://messagerie.ac-toulouse.fr/>

ou bien à partir du site académique :

<http://www.ac-toulouse.fr/> puis en cliquant sur la rubrique « Professionnels » en haut de l'écran, puis sur la rubrique « webmail » dans le bandeau de gauche.

Tout agent a une adresse académique de la forme prenom.nom@ac-toulouse.fr

Ecran d'accueil :



Bienvenue dans le webmail
de l'académie de Toulouse

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Aidez-nous à lutter contre le phishing.
Ne donnez **jamais** votre identifiant et votre mot de passe par mail.
Veillez à ce que votre mot de passe comporte au moins 8 caractères,
composés de lettres, chiffres et caractères de ponctuation.
Ne répondez pas aux SPAMS

En cas de difficulté, [cliquer ici](#).

Pour accéder au service il y a deux valeurs à saisir dans les rubriques suivantes :
Nom d'utilisateur et Mot de passe.

Le compte utilisateur est de la forme pnom ou PNom, où p désigne la 1^{ère} lettre du prénom, même s'il s'agit d'un prénom composé, et où Nom est le nom d'usage de l'agent.
Le compte utilisateur n'est pas modifiable par l'agent.

Le mot de passe est initialisé avec le numen de l'agent, dont les lettres sont en majuscules. L'agent peut le modifier à sa convenance.

Si l'agent change de département à l'intérieur de l'académie, le compte utilisateur reste le même. S'il change d'académie, il est régénéré.

Vous pouvez vous connecter sur : <https://mamamia.ac-toulouse.fr> pour :

- retrouver votre compte
- réinitialiser votre mot de passe
- modifier votre mot de passe
- assistance

Il est rappelé les règles de sécurité concernant l'utilisation de ces services :

- le NUMEN est personnel et doit rester confidentiel.
- le mot de passe de messagerie n'est pas connu des services administratifs qui peuvent simplement le régénérer avec la valeur du NUMEN ou à une valeur demandée par l'agent lui-même.
- aucun service, administratif ou pas, n'a à connaître ce mot de passe. Il n'a donc pas à être communiqué.

Compte-tenu de la prolifération des procédures délictueuses visant à récupérer des informations personnelles, il faut apporter un soin particulier aux points suivants :

- A la création d'un mot de passe si le numen n'est pas conservé : éviter 0000 ou 1234 ou une date de naissance ou le prénom de l'agent, du conjoint, d'un enfant.
Préférer un mot constitué d'au moins 7 caractères non disponible dans un dictionnaire avec des chiffres et des lettres mélangés, une majuscule n'étant pas identique à une minuscule. Exemple : 5Ksv12aj.
Vous pouvez également trouver une phrase mnémotechnique où vous récupérez les premières lettres de chaque mot.
- Ne répondez à aucune sollicitation qui vous demanderait des informations personnelles sous couvert d'éviter à un compte d'être bloqué, de mettre à jour des informations importantes, ...